



Pays d'Armagnac

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Procès-verbal du Comité Syndical

Séance du jeudi 1 juillet 2021

18h00 Salle d'honneur de la Mairie d'Eauze

Présents : M. BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MELIET Nicolas, TINTANÉ Isabelle.

Excusé : M. DESJARDINS Lionel,

Procuration : Mme Barbara NETO à M. Michel GABAS.

Absents : M. BARSACQ Franck, CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, DUBOS Patrick, DUPRONT Didier, MAURAS Marie-Claude, THIEUX-LOUIT Véronique, TOUHE-RUMEAU Christian

Nombre de délégués en exercice	21
Nombre de présents	11
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	1

Le Président, M. Michel GABAS, préside ce Comité Syndical. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Vincent GOUANELLE, est désigné secrétaire de séance.

PARTIE 1

Information

Point d'avancement du Projet de territoire - Stratégie

Le PETR a engagé l'élaboration de son nouveau Projet de Territoire au mois de mars. Pour rappel, une mission d'accompagnement a été confiée au groupement de 3 prestataires : AGATTE (coordination générale et rédaction), La Fabrique Participative (animation/concertation) et Bonnie&Com (marketing territorial).

En lien avec l'équipe du PETR, ont notamment été organisés des entretiens auprès d'acteurs du territoire et du département, 2 ateliers participatifs (22 mars et 7 mai) ainsi que des enquêtes menées sur la plateforme collaborative Citizenlab.

Ce jour, Florian Cézard (AGATTE) présente l'avancement de la démarche et, plus particulièrement, le cadre stratégique sur la base duquel vont se poursuivre les travaux.

PARTIE 2

Fonctionnement administratif

Délibération n°1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 a été adressé par courrier électronique aux membres du Comité Syndical en date du 21 avril 2021. Les délégués avaient jusqu'au 30 avril 2021 pour transmettre leurs éventuelles remarques. Monsieur le Président informe qu'il n'a reçu aucune modification. Il demande si les membres du Comité souhaitent apporter des compléments.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

ADOpte le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 sans modification.

PARTIE 3

Projets et actions du PETR

Délibération n°2 - Convention de mise à disposition de panneaux d'interprétation du patrimoine naturel du Pays d'Armagnac

Monsieur Le Président rappelle que le PETR, dans le cadre de sa mission de développement touristique et de son Contrat de transition écologique, met en œuvre actuellement une action de promotion, de valorisation et de mise en tourisme du patrimoine naturel, riche mais largement méconnu, du Pays d'Armagnac.

Cette action consiste à créer une collection de 20 sites, sur l'ensemble des communautés de communes de l'Armagnac. Le choix des sites a été réalisé par l'ADASEA et le CPIE du Gers et validé par le Comité syndical du PETR. Les sites appartiennent soit à des personnes publiques (communes ou Conseil Départemental du Gers), soit à des personnes privées (prestataires touristiques, agriculteurs, viticulteurs, etc.).

La collection porte le nom de « *Un grand vert d'Armagnac* » avec un univers de marque conçu par l'agence de communication BIG HAPPY.

Le dispositif d'interprétation prévoit la conception, la réalisation et la pose par le PETR et son prestataire PIC BOIS, d'un panneau d'interprétation par site, soit 20 panneaux.

Si les panneaux d'interprétation sont la propriété du PETR, ils seront installés sur une emprise publique ou privée, indépendante et distincte du PETR.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'établir une convention (*ci-annexée*) de mise à disposition du panneau d'interprétation entre le PETR et chaque propriétaire, indiquant toutes les modalités nécessaires à cette implantation.

Le dispositif d'interprétation est complété par un carnet de voyages, qui sera distribué gracieusement dans les offices de tourisme de l'Armagnac, ainsi que par une page internet dédiée, afin d'assurer la promotion de la collection.

Le dispositif complet sera opérationnel dans le courant de l'été 2021.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un panneau d'interprétation entre le PETR et chaque propriétaire de site, telle qu'annexée au présent rapport.

Délibération n°3 - Approbation de la candidature du PETR à l'appel à projets du programme National alimentaire 2020/2021 – volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État)

Monsieur Le Président rappelle l'engagement du PETR en faveur de la transition écologique et, plus particulièrement, en faveur de l'alimentation durable.

Par suite du succès de la candidature du PETR du Pays d'Armagnac au premier volet « émergence » de l'appel à projets national du PNA (le PAT du PETR du Pays d'Armagnac a été désigné lauréat en tête de liste des PAT d'Occitanie), le PETR du Pays d'Armagnac, désormais labellisé par le ministère, s'est ouvert l'accès au volet B « consolidation des PAT » du PNA (mesure 13 du Plan de relance de l'État).

Ce nouveau volet du PNA a pour objet de financer des projets liés à l'alimentation en cohérence avec les axes stratégiques du PAT. Adossé au plan de relance de l'État dont il représente la mesure 13, ce volet B du PNA est doté d'une enveloppe de 10,169 Millions d'euros pour l'Occitanie.

Il a pour objectif de consolider et accélérer l'action des PAT opérationnels en leur permettant de concrétiser des projets cohérents avec leur stratégie.

Le PETR Armagnac a diffusé cette information auprès de ses réseaux et informé l'ensemble des communes et communautés de communes par courrier électronique le 30 mars 2021.

Modalités : Les PAT labellisés sont appelés à proposer un « portefeuille » d'opérations pouvant être réalisées par le porteur du PAT, des collectivités, des chambres consulaires, des associations

et des entreprises. Le plafond de subvention par « portefeuille » est de 1 Million d'euros, dont 600 000€ maximum de dépenses matérielles et 600 000€ maximum de dépenses immatérielles. Les taux de subvention, donnés à titre indicatif, sont de 40% pour les dépenses matérielles et 70% pour les dépenses immatérielles et soumis au cadre des régimes d'aide d'État. Le taux global de subvention pour le « portefeuille de projets » est limité à 70%.

Après instruction de la candidature et du « portefeuille de projets » par les services de l'État, la structure porteuse de PAT candidate se voit attribuer une subvention globale pour l'ensemble de son « portefeuille de projets ». Elle a ensuite la charge de reverser la quote-part revenant à chaque porteur de projet / maître d'ouvrage intégré au « portefeuille ».

Une annexe à la présente délibération liste les différents porteurs de projets intégrant le programme d'action sujet de cette candidature et détaille les différents projets ainsi que leur montage financier prévisionnel.

Ce volet B du PNA, adossé à la mesure 13 du Plan de relance de l'État, est inédit tant par sa nature liée au plan de relance que par sa dotation. Il représente une opportunité financière et opérationnelle unique dont il est essentiel de se saisir pour le territoire. Cette candidature au volet B du PNA est conforme aux orientations du comité syndical sur la transition écologique et l'alimentation durable.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE la candidature du PETR à l'appel à projets du Programme National Alimentaire 2020/2021 - volet B « consolidation des PAT » (plan de relance mes.13)

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature

Délibération n°4 - Approbation de la participation du PETR au programme de recherche TETRAE-Occitanie (INRAE/Région Occitanie).

Monsieur Le Président précise que le Projet Alimentaire Territorial du PETR Armagnac, désormais labellisé et lauréat du PNA 2021, déploie sa phase opérationnelle en se saisissant des opportunités du plan de relance de l'Etat, dont le volet B du PNA/Mesure 13 du Plan de relance.

Le PAT du Pays d'Armagnac a l'opportunité de s'inscrire dans un programme de recherche scientifique ayant pour sujet le « nexus » alimentation/agriculture/environnement/santé. Le programme national de recherche TETRAE est porté, dans sa déclinaison régionale, par l'institut de recherche INRAE Toulouse et le conseil régional d'Occitanie. Ce programme sur 6 ans (2021/2026) vise à créer des binômes recherche/territoire pour étudier en situation réelle les interactions entre alimentation, agriculture, environnement et santé au sein de territoires porteurs de PAT. Le programme prévoit la production de ressources et publications scientifiques dans un esprit garantissant leur accessibilité aux territoires. Ce rapprochement entre la recherche scientifique et les collectivités/structures territoriales représente une innovation, tant pour la recherche que pour le développement territorial. Le PAT du Pays d'Armagnac a été identifié par l'INRAE comme étant un territoire d'étude prometteur.

Pour le Pays d'Armagnac, cette opération représente une opportunité unique de s'associer à un programme de recherche d'envergure nationale et de s'adosser à une démarche scientifique de haut niveau. En outre cet apport scientifique devrait permettre de réaliser une évaluation précise de l'impact du PAT et d'en affiner la stratégie. La thématique et le projet de recherche seront choisis et coconstruits par le binôme formé PETR-Armagnac/équipe chercheur.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE la participation du PETR au programme de recherche TETRAE-Occitanie.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette participation.

Délibération n°5 - Approbation du projet « Mise en place communauté EMAPP » porté par le PETR dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA.

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA, le PETR du Pays d'Armagnac a la possibilité de porter des projets et d'en obtenir le financement selon les conditions posées par ce dispositif.

Premier axe opérationnel du PAT, la restauration collective scolaire du territoire fait l'objet d'une offre de services aux communes proposée depuis octobre 2020 par le Pays d'Armagnac. Cette offre de services a notamment permis d'aider 11 communes, éligibles à la mesure 14 du plan de relance pour l'équipement des petites cantines à déposer un dossier de demande de subvention et d'accompagner 17 agents de restauration collective du territoire sur une formation élaborée en partenariat avec le CNFPT du Gers.

Dans la continuité de cette offre de services sur la restauration scolaire et pour pallier l'isolement des agents de restauration travaillant seuls, le PETR du Pays d'Armagnac propose d'accompagner toutes les communes volontaires, ayant une restauration collective avec production de repas, à la mise en place et en pratique du logiciel gratuit EMAPP. Ce logiciel en ligne gratuit est un outil de conception de menus, conception et échange de recettes et gestion de production en restauration collective. Il permet aux utilisateurs de créer des fiches recettes, d'en calculer le coût et la conformité nutritionnelle et de les échanger avec d'autres professionnels dans un espace de réseau professionnel.

Le logiciel EMAPP, gratuit et libre d'accès, permet d'élaborer des menus tout en respectant les règles nutritionnelles.

EMAPP permet ainsi :

– de répondre aux obligations réglementaires liées à la nutrition (décret n° 2011-1227 et arrêté du 30 septembre 2011 relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire) et pour tout type de restauration collective grâce aux outils suivant : mercuriale, fiches plans alimentaires, menus, fiches techniques ;

– d'aider à l'anticipation des besoins (gestion de la saisonnalité, favoriser l'approvisionnement de proximité grâce aux extractions des besoins en matières premières) ;

– de contrôler les volumes de déchets produits et répondre ainsi au décret du 12 juillet 2011. Grâce au soutien financier de la DRAAF des Pays de la Loire et de l'investissement personnel et bénévole des membres du comité technique, EMAPP est un site pérenne qui demeurera gratuit (y compris les outils en cours de développement). EMAPP est lauréat du trophée régional de l'agriculture durable 2014 (organisé par le Ministère de l'Agriculture).

Le projet prévoit ainsi d'accompagner chaque structure volontaire à la création d'un compte EMAPP, de la guider et de la former à l'utilisation du logiciel et de créer une communauté EMAPP « Pays d'Armagnac » permettant à tous les agents de cantine du territoire d'échanger des recettes et ressources sur un même espace en créant un lien professionnel intercommunal.

Le cout de réalisation du projet est de 6 300 €.

Monsieur Le Président rappelle que le cout de cette opération fait l'objet d'une demande de financement à 100% intégrée au programme d'action du PETR dans le cadre du volet B du PNA / mesure 13 du Plan de relance de l'État.

Oùï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE le projet « Mise en place communauté EMAPP » et la demande de subvention correspondante au volet B du PNA / mesure 13 du plan de relance de l'État.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature

Délibération n°6 - Approbation du projet « outil numérique d'éducation à l'alimentation durable » porté par le PETR dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » du PNA (mesure 13 du Plan de relance de l'État).

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA, le PETR du Pays d'Armagnac a la possibilité de porter des projets et d'en obtenir le financement selon les conditions posées par ce dispositif.

L'éducation à l'alimentation des jeunes publics est identifiée comme un élément essentiel à la santé publique et au processus de transition. Ce projet a pour objectif d'informer et former des publics de différentes tranches d'âges aux principes et enjeux de l'Alimentation Durable. Conçu en partenariat avec l'inspection académique du Gers, cet outil éducatif innovant a vocation à être diffusé dans les établissements d'enseignement du territoire en cohérence avec les programmes de l'Education Nationale et dans diverses structures territoriales et associatives. C'est une boîte à outils numériques interactifs s'appuyant sur la technologie photo/vidéo interactives 3D 360°.

Le contenu est territorialisé, mettant en valeur les acteurs, productions et caractéristiques du Pays d'Armagnac. Un contenu plus spécifiquement dédié au public adulte propose des ressources sous forme de documents et une carte interactive de l'alimentation du Pays d'Armagnac, avec lieux de productions et de vente.

Ce projet, d'un intérêt supra-territorial, est soutenu par l'inspection académique du Gers qui représente un partenaire technique dans l'élaboration de la dimension pédagogique ainsi que dans la diffusion et la mise en œuvre à venir. La diffusion sera d'abord et prioritairement déployée sur le territoire du PETR Armagnac pour être ensuite étendue à l'ensemble du Gers.

Compte tenu de la dimension départementale de ce projet, le conseil départemental du Gers en portera l'ingénierie financière par sa candidature au volet B du PNA et sera l'intermédiaire payeur du PNA au bénéfice du PETR Armagnac, maître d'ouvrage du projet.

En plus du chargé de mission du PETR, ce projet va mobiliser les prestations d'une diététicienne nutritionniste et de la société de production qui assurera la réalisation technique des supports numériques. Le cout de réalisation du projet est de 37 423 €.

Le président rappelle que le cout de cette opération fait l'objet d'une demande de financement à 100% dans le cadre du volet B du PNA/ mesure 13 du Plan de relance de l'État. Il est aussi à préciser que ce projet sera intégré au programme d'actions porté par le Conseil Départemental du Gers dans le cadre du volet B. En d'autres termes : le PETR du Pays d'Armagnac est le maître d'ouvrage et le Conseil Départemental reversera la subvention acquise dans le cadre du volet B du PNA au PETR au titre de partenaire bénéficiaire. Le Conseil Départemental pourra également participer au cofinancement de ce projet, le cas échéant et si besoin.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE le projet « outil numérique d'éducation à l'alimentation durable » et la demande de subvention correspondante au volet B du PNA / mesure 13 du plan de relance de l'État.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature

Délibération n°7 - Approbation du projet « lancement d'une étude avec une école universitaire de design pour la conception d'un village gourmand Gers – Armagnac installé dans les événementiels » porté par le PETR dans le cadre du volet B du PNA « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État).

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA, le PETR du Pays d'Armagnac a la possibilité de porter des projets et d'en obtenir le financement selon les conditions posées par ce dispositif.

Lors de la formation-action, menée dans le cadre du Contrat de transition écologique, pour le rapprochement entre les organisateurs d'événements et les producteurs locaux un projet innovant a été proposé par les acteurs socio-professionnels.

Il consiste en la création d'un espace dédié à la présentation et à la valorisation d'une restauration durable de qualité au cœur des grands événements gersois : festivals, compétitions sportive, séminaires, etc.

Afin de poursuivre cette réflexion, le PETR propose de recourir aux techniques du design pour travailler cette problématique et apporter des solutions opérationnelles, en plaçant l'utilisateur (l'organisateur d'événement, le producteur, le visiteur) au centre des solutions envisagées.

Le PETR souhaite mobiliser sur ce sujet des étudiants en MASTER, de l'école du design de Montauban (ISCIID), antenne de l'université Jean- Jaurès de Toulouse. Le but est de concevoir des modules mobiles et démontables pouvant accueillir des marchés de producteurs, des espaces de rencontres et d'exposition, des équipements de démonstration culinaire.

Cet espace devra présenter les valeurs du Gers et du Pays d'Armagnac, selon une plateforme de marque proposée par les étudiants et validée par le PETR et le Département du Gers.

Ce projet, d'un intérêt supra-territorial, sera expérimenté sur le territoire du Pays d'Armagnac pour être ensuite étendu à l'ensemble du Gers. L'étude prendra ainsi en compte l'identité du Gers et de l'ensemble de ses territoires, dont l'Armagnac.

Compte tenu de la dimension départementale de ce projet, le conseil départemental du Gers en portera l'ingénierie financière par sa candidature au volet B du PNA et sera l'intermédiaire payeur du PNA au bénéfice du PETR Armagnac, maître d'ouvrage du projet.

Le coût de réalisation du projet est de 20 000 €.

Monsieur Le Président rappelle que le cout de cette opération fait l'objet d'une demande de financement à 100% dans le cadre du volet B du PNA/ mesure 13 du Plan de relance de l'État. Il est aussi à préciser que ce projet sera intégré au programme d'actions porté par le Conseil Départemental du Gers dans le cadre du volet B. En d'autres termes : le PETR du Pays d'Armagnac est le maître d'ouvrage de l'étude et le Conseil Départemental reversera la subvention acquise dans le cadre du volet B du PNA au PETR au titre de partenaire bénéficiaire.

Une convention de partenariat entre l'université Jean Jaurès et le PETR sera soumise ultérieurement à l'approbation du Comité Syndical.

Oui l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE le projet « étude pour la conception d'un village gourmand » et la demande de subvention correspondante au volet B du PNA / mesure 13 du plan de relance de l'État.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature